http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article826



Déclaration liminaire des syndicats SUD et FO de l'Académie de Versailles à l'occasion de la commission administrative paritaire académique du corps des agents techniques de l'Académie de Versailles -

séance du 3 juin

- AGENT-E-S TECHNIQUES



Date de mise en ligne : mardi 28 mai 2013

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Une soixantaine d'établissements de l'académie de Versailles n'ont pas renvoyé les formulaires d'évaluation des agents techniques malgré les relances faites par vos services.

L'avancement de beaucoup d'agents se trouve ainsi bloquée.

Certains ont pourtant une trentaine d'année d'ancienneté!

Nous trouvons cela déplorable et inacceptable.

Nous demandons que Monsieur le Recteur prenne les dispositions afin de faire respecter les règles de la fonction publique.

Nous demandons que l'avis des chefs d'établissement ne soit pas pris en compte dans l'avancement puisque de toute façon beaucoup ne le donnent pas.

L'avancement ne doit dépendre que de l'ancienneté et pas de l'avis du chef d'établissement ou d'une fonction d'encadrement.

Les syndicats SUD et FO revendiquent que tous les agents aient la même évolution de carrière, celle-ci devant être la plus favorable possible et indépendante de leur hiérarchie directe.